



Testament à Marseille 1919

Par hericre, le 07/05/2015 à 14:48

Bonjour,

je viens de trouver aux AD de Marseille le testament de mon AGPère (c'est émouvant)!!

Il y des extraits où je ne sais pas si je comprends bien la signification. Voilà les extraits :

"je lègue la quotité disponible de mes biens la plus étendue de mes biens à mon fils et à l'enfant dont ma femme est enceinte, conjointement et avec droit d'accroissement entre eux"

"je lègue à ma dite épouse, une somme de 25000fr qui lui sera payée par mon légataire de la quotité disponible dans les 3 mois de mon décès avec intérêt à mon décès de 5%

"je lègue à ma femme l'usufruit des objets, linges...qui se trouvent dans ma maison . Cet usufruit cessera le jour où mon fils se mariera...."

Voici mes questions : A qui revenait donc la maison ?

Est ce que cette maison était louée (puisque usufruit? Comment le savoir si j'ai l'adresse?

Merci pour votre aide